



CONSEIL MUNICIPAL
CE 1er octobre 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 1^{er} octobre 2014 à 19h00.

Présents : M. Gilbert Rivard Maire
M. Alain Letarte Conseiller no.1
M. Sylvain Audet Conseiller no.2
M. Jean-Pierre Julien Conseiller no.3
Mme Sylvie Lafortune Conseillère no.5
Mme Solange Gamache Conseillère no.6

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.390 -2014

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Lafortune, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**VILLE DE DUPARQUET
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet
Mercredi le 1^{er} octobre 2014 à 19 h 00**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Séance régulière du 2 septembre 2014
- 3.2 Abroger la Rés.360-2014 : adoption du p.-v. du 8 juillet 2014

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Demande d'appui dans le dossier Coopérative de Solidarité Dépanneur de Roquemaure
- 4.2 Demande d'appui Municipalité de La Reine
- 4.3 Appui au CSSSAB affichage poste DG
- 4.4 Lettre MAMOT : règlement 08-2014 approuvé
- 4.5 Lettre MAMOT : refinancement du PADEM
- 4.6 Lettre ministre de la Famille : subvention accordée
- 4.7 Lettre François Gendron : aide financière accordée
- 4.8 Subvention emploi d'été Canada 2014
- 4.9 CSSSAB : vaccination influenza
- 4.10 Demande porte-à-porte « maladies du cœur »

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de septembre 2014 :
(22 634,39 \$)

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Démission conseillère siège no.4
- 6.2 Autorisation de signature vente de terrain avenue du Boisé
- 6.3 Procédure de vente pour taxes
- 6.4 Sécurité incendie : autorisation à MRC
- 6.5 Sécurité incendie : pointage 2014
- 6.6 Dérogation mineure 56 rue Principale

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Reddition de compte TECQ 2010-2013
- 7.2 LS419 décompte progressif no.4 CML
- 7.3 LS578 décompte progressif no.4 CML
- 7.4 LS419 & LS578 honoraires de surveillance Stavibel
- 7.5 Autorisation rue Desmarrais

8. RÉGLEMENTS

9. DIVERS

- 9.1 Culturat

10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PAROLE AU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés.391-2014

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 septembre 2014.

3.2 ABROGER LA RÉS.360-2014

Rés. 392-2014

Il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte, et unanimement résolu d'abroger la Rés.360-2014 et de la remplacer par ce qui suit :

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Le procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2014 est adopté en ajoutant au point 8.2 AVIS DE MOTION : Monsieur le conseiller Sylvain Audet donne avis de motion concernant le règlement no.09-2014, modifiant les clauses fiscales dans le règlement d'emprunt 10-2012 avenue du Boisé.

4. CORRESPONDANCE

4.1 DEMANDE D'APPUI DANS LE DOSSIER COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DÉPANNEUR DE ROQUEMAURE

Rés.393-2014

Il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et résolu unanimement d'offrir l'appui moral à l'ensemble des membres de la coopérative de solidarité Dépanneur de Roquemaure. La Ville de Duparquet est solidaire avec les projets qui ont pour objectif de maintenir la vitalité des petites communautés.

4.2 DEMANDE D'APPUI MUNICIPALITÉ DE LA REINE

Rés.394-2014

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune secondé par monsieur Alain Letarte et résolu unanimement que la Ville de Duparquet appui la municipalité de La Reine pour ses revendications auprès des instances gouvernementales relativement à la remise en état ou la reconstruction des ponts existants : P.00227, P.00228, P.00236, P.00238, P.00239, P.00240, P.00242, situés dans la municipalité de La Reine.

4.3 APPUI AU CSSSAB AFFICHAGE POSTE DE DG

ATTENDU QUE le directeur général du CESSAB travaille de concert avec les organismes du territoire en vue d'établir des partenariats :

- Dans la dispensation des services à la population;
- Pour défendre les intérêts de la population;
- Pour mobiliser les troupes en fonction des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du conseil d'administration;

ATTENDU QUE dans un contexte important d'optimisation et d'organisation de services, il faut à tout prix assurer la continuité des travaux déjà mis en place;

Rés.395-2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et appuyé unanimement que la Ville de Duparquet demande au ministre d'autoriser l'affichage du poste de directeur général pour le Centre de santé et des services sociaux des Aurores-Boréales.

4.4 LETTRE MAMOT : RÈGLEMENT 08-2014 APPROUVÉ

Le conseil prend acte de la lettre du MAMOT approuvant conformément à la loi, le règlement 08-2014 de la Ville de Duparquet décrétant un emprunt de 66 905 \$.

4.5 LETTRE MAMOT : REFINANCEMENT PADEM

Le conseil prend acte de la lettre du MAMOT dans laquelle le ministère informe la Ville qu'il rembourse sa quote-part des frais du refinancement de l'emprunt dans le cadre du PADEM et ce, en un seul et unique versement suite à la demande justifiée de la Ville.

4.6 LETTRE MINISTRE DE LA FAMILLE : SUBVENTION ACCORDÉE

Le conseil prend acte de la lettre du ministère de la Famille dans laquelle on annonce qu'une subvention de 5 000 \$ est accordée à la Ville dans le cadre de l'élaboration de la politique familiale.

4.7 LETTRE FRANÇOIS GENDRON : AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

Le conseil prend acte de la lettre de François Gendron à l'effet qu'une aide financière de 15 000 \$ est accordée provenant d'une enveloppe budgétaire qui lui est allouée.

4.8 SUBVENTION EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2014

Le ministère fédéral de l'emploi confirme à la Ville de Duparquet qu'il ne remboursera pas la partie du salaire subventionnée pour l'étudiant embauché dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada car l'étudiant a travaillé 21 heures par semaine et non 30 heures par semaine.

4.9 CESSAB : VACCINATION INFLUENZA

La Ville prête le local du Centre des Loisirs pour la campagne influenza 2014, soit le jeudi 13 novembre 2014 de 13h00 à 18h00.

4.10 DEMANDE PORTE-À-PORTE : « MALADIES DU CŒUR »

Les membres du conseil confirment le permis de porte-à-porte aux bénévoles de l'association des maladies du cœur.

5. FINANCES

Rés.396-2014

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014 : (22 634,39 \$)

Proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 22 634,39\$.

COMPTES À PAYER EN SEPTEMBRE

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Accent Meuble Lambert	Frigidaire	516,23 \$
Abinord	Serviette	118,81 \$
Alain Gagné	Niveleuse	366,49 \$
Alain Gagné	Transport / Concassé	714,28 \$
Boucher Lise	Déplacement	34,00 \$
Boucher Lise	Déplacement	28,80 \$
Boucher Lise	Déplacement	28,80 \$
Bonicard Pierre-Alexandre	Remb. Taxes payer en surplus	552,36 \$
Buro Concept	Papeterie	92,85 \$
Cima	Rue du Boisé	862,31 \$
Commission Scolaire	Taxes Eldorado Mine(HDV)	887,59 \$
Contrôle des Animaux	Chiens Errants	105,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Dubé Larry	Couper Branches	39,00 \$
Dubé Larry	Station Pompape	39,00 \$
Dubé Larry	Rincage Aqueduc	78,00 \$
Équipement Élément	Pépine	1 112,73 \$
Florent Bédard	Transport	822,07 \$
Garage Martin Macameau	Essence	142,23 \$
Garage Martin Macameau	Pièces	396,78 \$
Gilbert Rivard	Frais Déplacement	46,40 \$
Golf Duparquet	Commendite	50,00 \$
Groupe CCI	Cheques / Feuilles	653,00 \$
Groupe CCI	Permis	129,75 \$
Ipression plus	Impression Documents	169,40 \$
Jean-Guy Roy	Niveleuse	809,42 \$
Jasmine Therrien	Remb.Capture/ Voyage/Chiens	105,00 \$
Jasmine Therrien	Petite Caisse	185,89 \$
Lamothe Div. Sintra	Enrobé Bitum	977,38 \$
Laurentide re/sources	Récupération	39,32 \$
Les Entreprises JLR.inc	Contrat Cueuillette	2 346,48 \$
Les Serres Gallichan	Entretien Bassin	2 759,40 \$
MRC	Quote Part Recycle	1 062,66 \$
M.Mario Roy	Lumieres de Rues	564,76 \$
M.Mario Roy	Internet Caserne	357,11 \$

Médias Transcontinental	Avis Public	258,69 \$
Médias Transcontinental	Avis Public	1 209,54 \$
Norfil	Produits Entretien	221,80 \$
Produit Pétolier Harricana	Diesel	91,56 \$
Produit Pétolier Harricana	Bibliothèque	826,51 \$
Produit Pétolier Harricana	Garage	612,60 \$
Pelletier Mylène	Entretien Ménager	75,00 \$
Pelletier Mylène	Entretien Ménager	150,00 \$
Poste Canada	Timbres	195,46 \$
Quincaillerie Palmarolle	Cable	41,39 \$
Ressource Naturelle	Avis de Mutation	8,00 \$
Techni-Lab	Analyses	277,09 \$
Traction	Pieces loader	251,75 \$
Vitrierie Pomerleau	Vitre Gym	21,70 \$
Total		22 634,39 \$

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 DÉMISSION CONSEILLÈRE SIÈGE NO.4

Le conseil est informé de la lettre de démission de madame Isabelle Proulx, conseillère au siège numéro 4. La démission est effective le 15 septembre 2014. Prochainement, le conseil sera informé de la date du scrutin pour combler le siège vacant.

6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE VENTE DE TERRAIN AVENUE DU BOISÉ

Attendu que les terrains de l'Avenue du Boisé sont prêts pour la vente;

Rés.397-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement de vendre les lots # 6-417 et # 6-418 à monsieur Simon Leblond au prix de 0,65 \$ le pied carré excluant les taxes applicables, assorti de la condition de procéder à la construction d'une maison neuve dans le délai de 24 mois de l'achat du terrain.

De plus, que monsieur le maire Gilbert Rivard et madame Lise Boucher directrice générale soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet les contrats de vente de ces terrains.

6.3 PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES

Attendu que la MRC prépare la procédure de vente pour non-paiement des taxes envers les propriétaires qui ont au moins deux (2) ans (donc 2013 et 2014 au complet) de retard dans le non-paiement de taxes;

Rés.398-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et résolu unanimement que le propriétaire soit avisé de la procédure de vente pour non-paiement de taxes par courrier recommandé et qu'il soit réclamé.

Rés.399-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement que la secrétaire et trésorière Lise Boucher soit autorisée à envoyer à la MRC, la liste des personnes endettées pour taxes municipales, soit avant le 10 décembre 2014.

6.4 SÉCURITÉ INCENDIE : AUTORISATION À MRC

Attendu que la MRC sollicite l'autorisation de la Ville afin de pouvoir consulter, par le biais d'internet, les rapports d'incendie déclarés au ministère de la Sécurité publique pour toute intervention effectuée ;

Rés.400-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte, et adopté unanimement que la Ville de Duparquet (code géographique 87005) autorise la MRC d'Abitibi-Ouest et son coordonnateur en sécurité incendie M. David Goulet, à consulter les rapports d'incendie survenus sur le territoire de la Ville via l'extranet (GDI) du ministère de la Sécurité publique.

6.5 SÉCURITÉ INCENDIE : POINTAGE 2014

Attendu que la Ville a prévu dans sa planification budgétaire 2014 d'allouer un montant de 2000\$ au Service de sécurité incendie de la Ville et que les pompiers volontaires décideront de la rétribution entre eux;

Rés.401-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement d'effectuer le versement de 2000\$ au Service de sécurité incendie.

6.6 DÉROGATION MINEURE AU 56 RUE PRINCIPALE

Attendu que le CCU s'est réuni le 15 septembre 2014 afin d'étudier la demande de dérogation mineure de M. Steve Morin pour son garage situé au 56 de la rue Principale et d'adresser une recommandation au conseil municipal, comme il est prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que cette demande de dérogation mineure concerne les trois (3) points suivants :

1. Que la superficie totale du garage soit acceptée à 138 mètres carrés au lieu de 90 mètres carrés, article 4.4.6.3 b)
2. Que la hauteur des murs intérieurs soit permise à 4,1 mètres au lieu de 3.1 mètres tel que prévu par la réglementation, article 4.4.6.3 c) 1^{er} paragraphe;
3. Que la hauteur du garage soit permise à 27' 4" ¼ au lieu de 16' 6" (5 mètres) tel que prévu à la réglementation (zone 104), article 4.4.6.3 c) 2^{ième} paragraphe;

Attendu que le CCU, après avoir pris connaissance des demandes de dérogations mineures du 56 rue Principale a conclu qu'il ne peut pas se prononcer sur des dérogations qu'il considère majeures selon la loi;

Rés.402-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement que les membres du conseil sont prêts à analyser toute autre demande de dérogation mineure présenté par M. Steve Morin pour son garage du 56 rue Principale.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 REDDITION DE COMPTE DE LA TECQ 2010-2013

Au regard de la programmation TECQ 2010-2013, le conseil est informé des coûts au global, compilés pour fin de reddition de compte au MAMOT et ces coûts sont sujets à la vérification de l'authenticité de ces coûts par l'auditeur externe :

LS419 Réfection de la conduite principale d'eau potable sur le chemin du Lac

LS578 Réfection de la conduite principale d'eau potable sur 3 rues

PROJET	CÔUTS (incluant l'ingénierie)
LS419	249 307,08 \$
LS578	212 032,17 \$
TOTAL (incluant les taxes non récupérables)	461 339,25 \$
AUTORISÉ	459 526,00 \$
Solde disponible	(1 813,25 \$)

7.2 LS419 DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.4 CML

Attendu que LS419 est le projet conduite d'aqueduc chemin du Lac ;

Attendu que l'ingénieur de Stavibel a approuvé la réception provisoire et le décompte progressif #4 conformément au contrat avec l'entrepreneur;

Attendu que ces ouvrages sont subventionnés à 100% dans le cadre de la programmation TECQ et que la Ville a déjà encaissé une avance de fonds;

Rés.403-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et résolu unanimement de payer CML entrepreneur inc. sur le LS419 pour le décompte progressif #4 au 15 septembre 2014 de 5 610,37 \$ incluant les taxes applicables.

7.3 LS578 DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.4 CML

Attendu que LS578 est le projet conduite d'aqueduc sur 3 rues ;

Attendu que l'ingénieur de Stavibel a approuvé la réception provisoire et le décompte progressif #4 conformément au contrat avec l'entrepreneur;

Attendu que ces ouvrages sont subventionnés à 100% dans le cadre de la programmation TECQ et que la Ville a déjà encaissé une avance de fonds;

Rés.404-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement de payer CML entrepreneur inc. sur le LS578 pour le décompte progressif #4 au 15 septembre 2014 de 16 224,70 \$ incluant les taxes applicables.

7.4 LS419 & LS578 HONORAIRES DE SURVEILLANCE DE STAVIBEL

Attendu que LS419 est le projet conduite d'aqueduc sur le chemin du Lac et que la firme Stavibel a fait la surveillance de ces travaux;

Attendu que LS578 est le projet de conduite d'aqueduc sur le chemin du lac et la rue Massicotte et que la Firme Stavibel a fait la surveillance de ces travaux;

Attendu que ces ouvrages ainsi que la surveillance des travaux sont subventionnés à 100% dans le cadre de la programmation TECQ et que la Ville a déjà encaissé une avance de fonds;

Rés.405-2014

Après avoir examiné le sommaire des engagements dans le cadre de cette subvention et que les sommes sont disponibles, en conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement de payer les

honoraires de surveillance à Stavibel à ce jour au montant de 5 508,21 \$ incluant les taxes applicables.

7.5 AUTORISATION RUE DESMARRAIS

Attendu que l'enveloppe de la TECQ 2014-2018 a été communiquée à la Ville de Duparquet par le MAMOT dans une lettre;

Attendu que la reddition de compte et l'audit de la TECQ 2010-2013 ne sont pas encore approuvés par le MAMOT; et dans ce cas, le MAMOT ne peut autoriser de dépenser pour des travaux dans le portefeuille de la TECQ 2014-2018;

Attendu qu'il revient au conseil municipal de décider d'exécuter les travaux de Desmarrais avant d'avoir l'autorisation de dépenser par le MAMOT;

Attendu que CML entrepreneur confirmera sous peu quand il pourra débiter les travaux;

Rés.406-2014

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté à l'unanimité d'autoriser l'exécution des travaux sur Desmarrais car ces derniers font partie des travaux jugés prioritaires par la Ville et le MAMOT, le tout, conditionnel à ce que l'échéancier de CML ne dépasse pas le 30 octobre 2014.

8. DIVERS

8.1 CULTURAT

Rés.407-2014

Il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondée par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement que la Ville de Duparquet se joigne à Tourisme Abitibi-Témiscamingue pour s'intégrer au projet d'embellissement des entrées des Villes et municipalités.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le maire Gilbert Rivard a assisté à la formation concernant l'aménagement paysager en milieu riverain.

10. PAROLE AU PUBLIC

Citoyen souligne le fait d'avoir été premier à payer des taxes de frontage sur l'avenue du Boisé et que cette clause au règlement est maintenant abolie.

Citoyen soulève une problématique concernant l'utilisation du sanitaire et du pluvial de l'avenue du Boisé.

La Chambre de commerce souhaite installer des aires de détente avec tables de pique-nique.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.408-2014

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 8h30.